

# Arabie saoudite

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Arabie saoudite compte 56 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Arabie saoudite a signé l'IM en 2018 et a déposé son instrument de ratification le 23 janvier 2020. L'IM est entré en vigueur pour l'Arabie saoudite le 1<sup>er</sup> mai 2020. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Arabie saoudite met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>8</sup>.

## B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Arabie saoudite.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Arabie saoudite

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Oui, IM		COP
2	Albanie	Non	Non	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Autriche	Non	Non	COP
5	Azerbaïdjan	Non	Non	COP
6	Bangladesh*	Non	Non	COP
7	Bélarus	Non	Non	COP
8	Bulgarie	Oui, autres		COP
9	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
10	Chypre*	Oui, IM		COP
11	Corée	Oui, IM		COP
12	Égypte	Oui, IM		COP
13	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
14	Espagne	Oui, IM		COP
15	Éthiopie*	Non	Non	COP
16	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
17	France	Oui, IM		COP
18	Gabon	Non	Non	COP
19	Géorgie	Non	Non	COP
20	Grèce	Oui, IM		COP
21	Hong Kong (Chine)	Oui, IM		COP
22	Hongrie	Oui, IM		COP
23	Inde	Oui, IM		COP

<sup>8</sup> Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Arabie saoudite choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

24	Irlande	Oui, IM		COP
25	Italie	Non	Oui, IM	COP
26	Japon	Oui, IM		COP
27	Jordanie	Oui, IM		COP
28	Kazakhstan	Oui, IM		COP
29	Kirghizistan*	Non	Non	COP
30	Lettonie	Oui, autres		
31	Luxembourg	Oui, IM		COP
32	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
33	Malaisie	Oui, IM		COP
34	Malte	Oui, IM		COP
35	Maroc	Non	Oui, IM	COP
36	Mexique	Non	Oui, IM	COP
37	Ouzbékistan	Non	Non	COP
38	Pakistan	Oui, IM		COP
39	Pays-Bas	Oui, IM		COP
40	Pologne	Oui, IM		COP
41	Portugal	Oui, IM		COP
42	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
43	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
44	Singapour	Oui, IM		COP
45	Suède	Non	Oui, IM	COP
46	Suisse	Oui, autres		COP
47	Syrie*	Non	Non	COP
48	Tadjikistan*	Non	Non	COP
49	Tchéquie	Non	Non	COP
50	Tunisie	Non	Non	COP
51	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
52	Turkménistan*	Non	Non	COP
53	Ukraine	Oui, IM		COP
54	Venezuela*	Non	Non	COP
55	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP

## Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Kosovo*	Non



Extrait de :  
**Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping**  
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2024), « Arabie saoudite », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a459a1dc-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.